

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-075

SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

*Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 5
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

### PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE à Lucile VUILLERMOZ, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

### ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Louise GACHOT.

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric MAUCORT

## Projet d'un avenant n° 2 au programme Action Cœur de Ville

Vu la convention Action Cœur de Ville signée par la Commune de Chinon et les partenaires le 11 juillet 2018,

Vu l'avenant au programme Action Cœur de Ville signée par la Commune de Chinon et les partenaires le 20 décembre 2019,

Vu le COPIL Action Cœur de Ville du 13 Décembre 2021 qui a présenté, pour avis aux partenaires, un premier projet de nouvelle convention,

Vu le COPIL Action Cœur de Ville du 28 Mars 2022 qui a présenté un second projet de convention qui prenait en compte les avis des partenaires.

Initialement, le programme Action Cœur de Ville devait s'achever au 31 décembre 2024. La prolongation du programme Action Cœur de Ville jusqu'en 2026 a été annoncé à l'occasion de la 4ème Rencontre nationale Action Cœur de ville, le mardi 7 septembre 2021. Ainsi, le premier objet de l'avenant est d'intégrer ce prolongement.

Par ailleurs, des nouvelles orientations ont été mises en avant : le sport (mobilier actif, etc.), les entrées de villes, le plan rénovation 1000 écoles, etc.

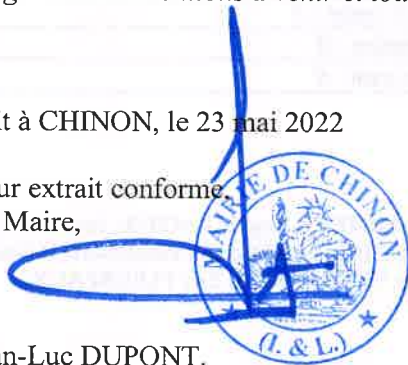
Enfin, après un an et demi de mise en œuvre du programme, cet avenant a pour objet de réactualiser certaines fiches actions, passées en mature des actions qui à l'époque étaient non mures et enfin, ajouter quelques fiches actions.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAGRÉE, l'Adjointe en charge de l'Action Cœur de Ville, à signer les conventions à venir et tout autre document lié au projet.

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage